

Le Recteur de l'Académie Nouvelle-Aquitaine,  
Recteur de l'Académie de Bordeaux,  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

Bordeaux, le 29 MAI 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DIRECTION DES RELATIONS  
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS

DAFPEN

ESPE D'AQUITAINE

5, Rue Joseph de Carayon-Lafour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**Objet :** modalités d'affectation et de prise en charge pédagogique, administrative et financière en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré – professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale nommés dans l'académie de Bordeaux au 01/09/2019 - , des stagiaires en prolongation de stage suite à non évaluation ou en renouvellement de stage, des stagiaires par liste d'aptitude, des personnels titulaires en reconversion professionnelle, en année probatoire de pré-détachement/détachement, et des personnels titulaires à besoins particuliers pour lesquels une formation est mise en place.

**Réf :** note de service ministérielle n°2019-064 du 25 avril 2019 parue au BO n°18 du 2 mai 2019

La présente note de service académique a pour objet d'apporter aux fonctionnaires stagiaires et titulaires visés en objet, en complément de la note de service ministérielle, les informations nécessaires à leur prise de fonction dans l'académie de Bordeaux au 01/09/2019 pour y effectuer leur stage.

Elle est constituée de 8 fiches et 1 annexe :

**Fiche n°1 et annexe : Modalités d'affectation**

**Fiche n°2 : Journées d'accueil et prérentrée**

**Fiche n°3 : Pièces à fournir à la DPE de Bordeaux avant le 15/07/2019**

**Fiche n°3 bis : Dispositions complémentaires relatives aux personnels stagiaires en situation de handicap**

**Fiche n°4 : Démarches à effectuer auprès de l'ESPE de Bordeaux avant le 30/08/2019**

**Fiche n°5 : Indemnité forfaitaire de formation (IFF)**

**Fiche n°6 : Calendrier et contacts**

**Fiche n°7 : Information sur le régime obligatoire de sécurité sociale MGEN**

**L'attention des stagiaires est appelée sur l'importance de respecter les dispositions de la présente note de service, afin de garantir leur affectation et leur prise en charge financière au 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans l'académie de Bordeaux.**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire général  
Pour le Secrétaire général et p.a.  
La Secrétaire générale adjointe  
Déléguée aux relations et ressources humaines  
Claude GAUDY